

Séance du 30 Novembre 2019

Affaire n° 2019 – 096

BOURSE COMMUNALE EN FAVEUR DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Afin d'aider les sportifs à participer aux compétitions se déroulant sur le territoire national, européen ou intercontinental, la Commune de Bras-Panon a mis en place une bourse en faveur des sportifs de haut niveau en complément des aides existantes depuis 2010.

Les critères d'éligibilité sont les suivants :

- Niveau de compétition :

- Championnat de France, Europe ou du monde
- Jeux des îles de l'Océan Indien
- Jeux Olympiques
- Championnat DOM/TOM
- Participation en équipe de France

- Soit :

Résider ou non à Bras-Panon et être licencié dans un club de Bras-Panon

Résider à Bras-Panon être licencié dans un club hors de Bras-Panon

- Les critères de ressources sont les suivants :

→ Quotient familial inférieur ou égal à 600.00 € (au lieu de 530 € auparavant)

Le montant proposé est de 400.00 €

→ Quotient familial supérieur à 600.00 € (au lieu de 530 € auparavant)

Le montant proposé est de 200.00 €

A ce titre, la Commune a été saisie d'une demande de bourse :

NOM PRENOM	COMPETITION	QUOTIENT FAMILIAL	PROPOSITION DE LA COMMISSION
LABARRE Guino	Championnat Océan Indien de Pancrace	< 600 €	400 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal se prononce favorablement sur la demande de bourse ci-dessus.



Le Maire

Daniel GONTHIER

Accusé de réception en préfecture
974-219740024-20191130-2019-096-DE
Date de télétransmission : 05/12/2019
Date de réception préfecture : 05/12/2019